

Les gaietés d'une tombola

Un de nos confrères lillois a eu l'idée, excellente d'ailleurs, d'organiser une tombola pour la société de secours mutuels de son personnel.

Sur les cent-cinquante fois octroyées, beaucoup ont eu une valeur tout convenable. Mais précisément les cadeaux les plus recherchés n'ont pas été offerts par les possesseurs au lieu de leur devoir.

C'est ainsi que M. Bersez, sénateur, se rend d'un service à découvrir : il aura trouvé ça dans une vieille armoire de l'Archevêché. Dommage qu'on n'ait pas pu plus tôt s'en servir.

Un qui n'a pas perdu l'occasion d'être gentil, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

Un autre, c'est Potié, le Georges pas l'Auguste ; car il y a des cas où toute la tribu n'est pas assez nombreuse pour se jeter à la tête des électeurs.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Denis-Félix-Joseph DELRUE

Tertiaire de Saint-François d'Assise, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai, vicaire-doyen Curé de Saint-Maurice-des-Champs, à Lille.

Piètement dédicé à St-Maurice-des-Champs, le 27 décembre 1910, dans sa 70^e année, administrateur des Sacraments de Notre-Mère la Ste Eglise, à Cambrai, le 27 décembre 1910.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

Les Matines et Lesudes seront chantées la veille, à 6 heures du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Parroyon, 11, à 10 h. 3/4.

Un Obit sera chanté à Prémesses, le lundi 9 janvier, à 10 heures.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Emile WANNEBROUCQ

Née Caroline GUILLARD

Présidente de l'Archiconfrérie de la Garde d'honneur du Sacré-Coeur pour le diocèse de Cambrai, à Lille, le 27 décembre 1910.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Louis AULA

Né à Lille le 27 décembre 1910, dans sa 54^e année, marié de la Sainte Eglise, son épouse de considérable, à Lille, le 27 décembre 1910.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Louis AULA

Né à Lille le 27 décembre 1910, dans sa 54^e année, marié de la Sainte Eglise, son épouse de considérable, à Lille, le 27 décembre 1910.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Louis AULA

Né à Lille le 27 décembre 1910, dans sa 54^e année, marié de la Sainte Eglise, son épouse de considérable, à Lille, le 27 décembre 1910.

On est prié de ne pas apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des messes.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du 28 décembre 1910

VILLE DE LILLE (Section de Rives)

Rue du Bois-d'Annapes, 23, une propriété à l'usage de magasin, d'une contenance de 1106 mq, imposée sur un revenu de 1290 fr.

Adjudicé à M. Romblat, pour 7.100 fr.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audiences du mercredi 28 décembre

Présidence de M. Meusy, vice-président

AFFAIRES DIVERSES

Un duel et mille francs d'amende à Antoine Dufour, domicilié à Saint-Etienne, qui a tenté d'introduire en France 144 jeux de cartes étrangères.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

Même lettre à Pierre Duponché, à Roubaix, pour le même délit. Florimond Godnez et René Georges, poursuivis en même temps que lui sont acquittés.

PORT DE DUNKERQUE

SUR RADE

ENTREES du 27 décembre

Frederickstad, vap. suéd. Farmao, 580, peva.

Roelghe, v. f. Flandre, 250, dm.

Bombay via Gènes, vap. a. Cape Breton, 250, dm.

Sorties du 28 décembre

Rotterdam, vap. fr. Am-Lhermie, 85, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES : VENANT DE : Glasgow 27, st. Orcadian Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

PASSAGES : Finistère 26, st. Uminga Dunkerque

DEPARTS : ALLANT A : Danzig 24, st. Riga Dunkerque

Blanc du Nord

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Blanc du Nord 27,50; maux du Nord 27,25; maux de Pas-de-Calais 26,50

Entreprise Générale de Travaux

reconstruite - Béton armé

Montage de Chaudières et Cheminées d'usine

Citernes Enduits en ciment Portland

ENTRETIEN ET REPARATIONS

S. GOFFIN

Ingénieur-Entrepreneur

48 rue de l'Épaulé, Roubaix, Téléphone 125

BOURSE DE LILLE

DU 28 DECEMBRE 1910

CHARBONNAGES C. Jour C. Préc.

Albi (2 janvier 1910) 227 - 229

Albi (31 décembre 1909) 214 - 216

Albi (1er juillet 1910) 230 - 231

Albi (15 juillet 1910) 230 - 231

TRIBUNAUX

Conseil d'Etat

A PROPOS

DES TROUBLES D'ARMEMENTS EN 1903

La suite de la grève du textile à Armentières en 1903 et des événements qu'on n'a pas oubliés, deux propriétaires obtinrent une indemnité fondée sur l'article 106 de la loi du 10 août 1871.

La Ville versa 100.000 francs. Puis, pour recouvrer cette somme, elle la répartit, en 1904, d'imposés, entre tous les habitants, sans faire aucune distinction en fait de deux catégories.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Quant à la responsabilité qui résulte, en vertu de l'article 106, de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité qui n'a pas empêché l'ordre, c'est une responsabilité collective ; aucun des habitants de la municipalité n'est responsable de l'incapacité ou de la négligence de la municipalité.

Prix du Beurre, des Œufs, des Pommes de terre

POUR NOS MENAGÈRES

MARCHÉS

BEURRE

Normandie, 3,16 4,09

Paris, 21 décembre (pour comparaison)

Lille, 28 décembre

Aire, 23 décembre

Armentières, 20 décembre

Avesnes, 23 décembre

Bailleur, 27 décembre

Bergues, 26 décembre

Bourbourg, 27 décembre

Cambrai, 24 décembre

Cassel, 22 décembre

Courcelles, 26 décembre

Cysoing, 27 décembre

Douai, 27 décembre

Écaussinnes, 22 décembre

Éperlecques, 22 décembre

Fournies, 17 décembre

Hautbourdin, 23 décembre

Lezennes, 26 décembre

La Bassée, 22 décembre